

Négociations sociales CCRF Top départ...

Au lendemain de l'adoption de la Loi de finances 2022 une réunion a eu lieu hier, jeudi 16 décembre 2021, pour entamer un cycle de négociations sur le contenu de l'enveloppe de 3,1 millions destinée à une mystérieuse « harmonisation indemnitaire » pour les personnels relevant du BOP 134 (celui de la DGCCRF).

***Solidaires** a d'ailleurs posé la question de la pérennité de ces crédits : « One-Shot » sur 2022 (comme à la DGFIP) ou mesure pérenne... Ce qui sera le cas, la mesure étant dite « sociée », ce qui a du pour (les dispositifs seront reconduits à l'avenir) et du contre (ça peut permettre de mettre en place des mesures contraires aux revendicatifs syndicaux).*

*Enfin, **Solidaires** a demandé que des mesures indemnitaires soient également mises en place au SCL, comme cela était le cas précédemment (par exemple lors des accords Hamon de 2014), message que la DG s'est engagée à retransmettre à l'Unité de Direction du SCL comme au Secrétariat Général de Bercy. **Solidaires** portera également cette demande auprès des 2 interlocuteurs.*

***Solidaires** avait envoyé sa déclaration préalable (cf. pièce jointe) pour lister son revendicatif et poser les principes qui serviront de boussole au syndicat dans les négociations :*

- L'ensemble des collègues contribuent à la réalisation des missions CCRF et doivent donc bénéficier de mesures (donc pas de lien avec les projets stratégiques de la DG comme les mutualisations par exemple) sans qu'il soit tenu compte des fonctions occupées ou de l'engagement professionnel (non au RIFSEEP et à ses ersatz !).
- Ce sont les collègues qui gagnent le moins, qui doivent en bénéficier le plus.

Méthode et calendrier

La réunion du 16 décembre a surtout été consacrée à la méthode, puisque les sujets seront abordés au fond au premier semestre 2021... La DG semblant pressée de boucler son affaire, ce qui peut donner lieu à une double lecture :

- Il faut que les mesures indemnitaires soient adoptées avant les présidentielles, histoire de faire oublier que pour la première fois un quinquennat se termine sans aucune augmentation du point d'indice, malgré l'inflation qui repart ! Si c'est cet objectif qui est poursuivi, **Solidaires** n'oubliera pas de rappeler les faits en temps et heure !
- La durée de vie d'une Loi de finances sur une année de présidentielle est fort limitée, et la DG craint que l'on perde le budget. Ce qui, il faut le reconnaître, est fort possible, même en cas de maintien de la majorité présidentielle actuelle (pas tendre avec les fonctionnaires, en particulier ceux des finances !).

Quoi qu'il en soit, pour **solidaires**, il est important d'aborder le fond des sujets rapidement, à condition d'avoir les éléments factuels qui permettront de se prononcer pour ou contre tel ou tel dispositif ! Éléments demandés par **solidaires** dans sa déclaration préalable.

Un document de cadrage sera adressé par la DG en précisant un certain nombre de sujets : l'objet et champ d'application de la négociation (les personnels du BOP 134), les modalités (le Règlement Intérieur du Comité Technique de la DGCCRF), le calendrier (le premier semestre) et les thèmes abordés.

Thèmes abordés

Il a été convenu de l'ordre suivant pour les négociations :

1) **Régime indemnitaires** : mesures générales au bénéfice de l'ensemble des agent·es
La DG proposerait la fin des Indemnités Forfaitaires de Déplacement dans le Département (IFDD) avec un passage aux remboursements des frais de repas payés par les structures départementales et régionales et un alignement en Allocation Complémentaire de Fonction (ACF) « enquêteurs » sur le régime indemnitaire « sédentaires »....

Attention aux effets d'optique. C'est pourquoi **solidaires** a demandé, d'ores et déjà, des projections sur les conséquences par grade et échelon, en incluant les charges sociales et les prélèvements fiscaux (avec un taux moyen) dont les IFDD sont exemptées !

2) Mesures indemnitaires et catégorielles spécifiques

- Catégorie C : qui ne comprend plus qu'environ 70 collègues. Mesures statutaires et indemnitaires.
- Catégorie A : indemnitaire et évolution de carrière (IE et IP).
- Catégorie B : indemnitaire et évolution de carrière.
- Stagiaires : le régime indemnitaire. Cette demande a été portée uniquement par **solidaires**.

3) Les Mesures complémentaires techniques

La DG souhaite aborder le « toilettage » de la NBI, la mise à jour des Lignes Directrices de Gestion mobilités, mais aussi des « modulations », qui ne concernaient pas la performance individuelle (pas appliquée à la DGCCRF en dessous du grade d'IP).

La DG a précisé qu'elle souhaite pouvoir « primer » certaines fonctions sans que cela ne constitue un passage au RIFSEEP.

Pour **solidaires** le manque d'attractivité de certaines fonctions est plus liée à la surcharge de travail occasionnée et donc à des conditions de travail dégradées (RTR par exemple), occasionnées à la base... par les suppressions d'emplois et non par le régime indemnitaire !

solidaires sera vigilant sur ce point et s'opposera à toute mesure qui aurait pour conséquence la mise en place de filières métiers, alors que la force de la DGCCRF réside dans son collectif !

4) La modernisation du dispositif de formation continue

Sur ce point, tout en reconnaissant son importance, la DG a indiqué que cela ne rentrerait pas forcément dans l'accord mais ferait plutôt l'objet de GT dans la seconde partie de l'année 2022.

Enfin certains sujets comme l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT) dont **solidaires** a demandé l'alignement du montant actuel sur celui de la DGFIP (106,76 € au lieu de 94,26 pour les agent·es CCRF et SCL) fera l'objet de demandes auprès du SG Bercy.

Il en va de même pour les taux de promotions intra catégorielles.

Inspecteurs Experts

Solidaires a demandé quand la liste des nominations au grade d'Inspecteur Expert serait publiée... Une réunion devrait avoir lieu à la DG le 17 décembre au matin... Après... reste à savoir quand la liste paraîtra !!!

Campagne CET

Solidaires a demandé quand la note de campagne CET serait diffusée, et a donné l'exemple de documents au contenu très particulier transmis par certains SGC (du style avis favorable ou non du SGC pour le rachat de jours... ce qui n'a pas lieu d'être !)

Pour la DG, la difficulté est dans l'incertitude qui demeure sur le calendrier de report des congés, et donc d'abondement du CET :

- Au niveau des DDI : le report sera possible jusqu'à fin janvier en principe, fin mars dans certaines situations.
- Dans les D-R-I-EETS, le ministère des affaires sociales n'a pas encore donné de consigne.
- Pour l'Administration Centrale et les SCN : les congés devraient être pris 10 janvier... Sauf si le Secrétariat Général de Bercy acte un report des congés.
Vous avez bien lu : le 16 décembre le SG se pose encore la question ! En l'espèce on peut dire que Bercy n'est pas exemplaire et ferait bien de prendre des décisions en temps et en heure afin de permettre aux agent·es de se projeter.

Bref, une fois de plus des notes vont intervenir très (trop) tardivement en fin d'année... on espère l'avoir pour Noël, et pas à Pâques ou la Trinité !